

Communiqué de la 10^e réunion du Forum sur l'administration fiscale (FTA)

Pékin, le 13 mai 2016

Nous, directeurs d'administrations fiscales de 44 pays, nous sommes retrouvés à Beijing à l'occasion de la 10^e réunion du [Forum sur l'administration fiscale \(FTA\)](#) de l'OCDE. Plus de 150 délégués ont participé à cet événement, parmi lesquels des dirigeants d'administrations fiscales et d'autres hauts fonctionnaires, des représentants d'entreprises et d'organisations internationales partenaires, afin de travailler à l'amélioration de l'administration fiscale. Nous souhaitons remercier notre hôte, l'Administration d'État des impôts de la République populaire de Chine, pour l'excellente organisation de cette réunion et pour l'accueil chaleureux réservé à tous les participants présents à Beijing.

Notre réunion s'est tenue à un moment déterminant puisque les questions de la coopération et de la transparence en matière fiscale ont été retenues comme des champs d'action prioritaires par la présidence chinoise du G20 et font l'objet d'attentes de plus en plus grandes concernant les progrès réalisés sur ces fronts. Les pays s'approprient aujourd'hui à mettre en œuvre les mesures de lutte contre les pratiques d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices (BEPS). En effet, les 15 actions issues du Projet BEPS ont été approuvées par les dirigeants du G20, qui ont appelé à une mise en application cohérente des mesures correspondantes. Dans le même temps, des avancées majeures ont été accomplies en matière de transparence, et [101 juridictions](#) se sont engagées à adopter la [Norme commune de déclaration](#) (NCD) élaborée par l'OCDE, qui permet l'échange automatique de renseignements. En notre qualité de responsables des administrations fiscales, nous nous engageons à poursuivre nos efforts conjoints pour mettre un terme à la fraude et à l'évasion fiscales, y compris en œuvrant par l'intermédiaire du réseau JITSIC, ce qui souligne notre détermination à coopérer de manière rapide et efficace. Nous réaffirmons ainsi notre engagement à promouvoir la croissance, l'investissement et la prospérité pour tous nos concitoyens.

La réunion plénière de cette année a mis l'accent sur trois thèmes interdépendants :

- l'application effective du programme de travail du G20 et de l'OCDE en matière de fiscalité internationale, qui suppose une action coordonnée de nos administrations fiscales ;
- la mise en place d'administrations fiscales modernes qui adoptent des stratégies efficaces face aux défis et aux opportunités d'un monde de plus en plus numérique et l'intégration des technologies numériques dans nos processus de travail ; et
- la contribution au renforcement des capacités des administrations fiscales afin que tous les pays, en particulier les pays en développement, puissent bénéficier de l'évolution du paysage fiscal international et mobiliser plus aisément les ressources nécessaires.

Appliquer le programme de travail du G20 et de l'OCDE en matière de fiscalité internationale

À la suite de l'adoption de l'ensemble des mesures du projet BEPS, nous reconnaissons le rôle central dévolu aux administrations fiscales pour accompagner les travaux du G20 et de l'OCDE afin de concevoir un système fiscal international plus équitable et plus transparent, mettre en œuvre les mesures correspondantes, et lutter contre la fraude fiscale internationale par une coopération efficace, fondée sur le renforcement de la transparence et des échanges de données. Nous avons salué la signature par Israël et la Fédération de Russie de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, qui a amené le nombre total de signataires à 82 juridictions. Nous avons discuté et adopté plusieurs actions visant à appliquer la norme d'échange automatique de renseignements par l'intermédiaire de la norme commune de déclaration (NCD) et à lutter contre les pratiques de BEPS. Nous saluons le nouveau cadre inclusif de mise en œuvre des mesures issues du Projet BEPS, et nous prendrons part aux tâches d'examen et de suivi qu'il prévoit, en notant que la première réunion organisée au titre de ce cadre inclusif se tiendra à Kyoto en juin.

Nous nous sommes accordés sur un ensemble d'actions nécessaires pour la réception et l'utilisation des données obtenues par le biais des déclarations pays par pays et de l'échange automatique de renseignements, et nous poursuivrons la conception de nouveaux outils qui permettront d'utiliser efficacement ces données. Conformément à l'engagement pris lors de notre précédente réunion à [Dublin](#), nous avons élaboré et approuvé un système commun de transmission des données (*Common Transmission System*, CTS), instituant le premier système mondial d'échanges bilatéraux entre nos administrations fiscales qui permettra de réaliser les échanges de données au titre de la NCD, des déclarations pays par pays, et d'autres modalités d'échange, et conférant une nouvelle dimension à la coopération entre autorités fiscales nationales. La sécurité des données étant la pierre angulaire du CTS, tous les échanges seront cryptés conformément aux technologies de chiffrement les plus avancées. En tant que représentants d'administrations fiscales de pays avancés et émergents, nous avons mis en commun les ressources et l'expertise de nos administrations fiscales pour financer et mettre en place ce système, qui aura des effets bénéfiques pour tous les pays, en particulier les pays en développement. Nous invitons le [Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales](#) à s'impliquer fortement en vue du bon fonctionnement du CTS, dans la mesure où, avec plus de 130 membres, il représente le plus important groupe d'utilisateurs. Nous prévoyons que ce système sera opérationnel à temps pour que les premiers échanges de renseignements au titre de la NCD aient lieu en septembre 2017.

Nous avons réaffirmé notre engagement en faveur d'un renforcement du réseau [JITSIC](#), rebaptisé depuis sa dernière réunion groupe de travail international pour le partage des renseignements et la collaboration (*Joint International Taskforce on Shared Intelligence and Collaboration*). Ce réseau de responsables des administrations fiscales s'attache à développer la collaboration et les initiatives pour gérer les risques de non-respect des règles à l'échelle mondiale. Le JITSIC représente un outil central de la coopération entre administrations fiscales dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales, et offre la souplesse appropriée pour mener des initiatives transfrontalières permettant d'assurer le respect et l'application effective des règles fiscales. Ce renforcement de la collaboration et du partage des renseignements entre les pays, fondé sur les instruments juridiques existants, permet aux autorités fiscales d'être plus efficaces dans leurs actions internationales.

Lors de la réunion plénière, la [deuxième cérémonie de signature](#) de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes pour l'échange automatique des déclarations pays par pays (AMAC), au cours de laquelle le Canada, l'Inde, l'Islande, Israël, la Nouvelle-Zélande et la République populaire de Chine ont souscrit l'accord, portant à 39 le nombre total de pays signataires et consolidant les efforts pour obtenir une plus grande transparence de la part des entreprises multinationales. L'AMAC relatif aux déclarations pays par pays permettra une mise en œuvre rapide et cohérente de ce nouveau type de déclaration, prévue au titre de l'action 13 du Plan BEPS, et offrira aux administrations fiscales la possibilité de mieux comprendre comment les entreprises multinationales structurent leurs transactions, tout en garantissant la confidentialité et l'utilisation appropriées des informations échangées.

Nous avons salué les avancées significatives réalisées par le Forum sur les procédures amiables du FTA (FTA MAP) en instituant un processus d'examen par les pairs suffisamment strict pour assurer que les différends liés aux conventions fiscales soient réglés en temps opportun et de manière efficace. Les premiers travaux au titre de ce processus seront lancés en 2016 comme prévu.

Nous avons approuvé le rapport établi par le FTA sur les programmes de discipline fiscale coopérative, intitulé [Co-operative Tax Compliance: Building Better Tax Control Frameworks](#), et qui souligne le rôle central qui incombe à un cadre efficace de contrôle fiscal au sein d'un programme rigoureux de gestion du risque fiscal.

Nous avons apprécié le dialogue ouvert avec les entreprises durant la séance consacrée au BEPS, et reconnaissons la valeur de la contribution que les entreprises peuvent apporter à nos travaux visant à offrir aux contribuables comme aux administrations fiscales une sécurité juridique renforcée et intervenant à un stade plus précoce.

Édifier les administrations fiscales de demain

Alors même que la Chine, notre pays hôte, réalise des progrès importants dans la poursuite de la réforme de son système fiscal et de son administration fiscale, favorisant ainsi une croissance économique durable, notre réunion plénière a accordé une place centrale à la question de la mise en place d'administrations fiscales modernes. Le progrès technologique offre aux administrations fiscales de vastes opportunités concernant l'amélioration des services aux contribuables et le renforcement du respect des règles. Nous avons approuvé [trois rapports](#) qui décrivent comment les administrations fiscales peuvent élargir leur offre de services en ligne, en s'appuyant également sur une coopération avec des professionnels spécialisés dans le conseil en fiscalité pour promouvoir le respect des règles parmi les petites et moyennes entreprises (PME), et en utilisant des technologies avancées d'analyse des données et les mégadonnées pour être plus efficaces dans l'identification des risques, la gestion des ressources et le ciblage de leurs actions. Ces trois rapports représentent un jalon important dans la mise en place d'administrations fiscales modernes, qui intègrent dans leurs procédures la numérisation croissante de l'économie.

Nous saluons la nouvelle approche conjointe lancée par l'OCDE, le Centre Interaméricain des Administrations Fiscales (CIAT), l'Organisation intra-européenne des administrations fiscales (IOTA), et le Fonds monétaire international (FMI), pour recueillir des données de comparaison relatives aux administrations fiscales. Cette nouvelle étape en matière de coopération internationale, d'efficacité et de réduction des coûts nous permettra de disposer d'un jeu de données comparables pour plus de 150 administrations fiscales à travers le monde. En nous fondant sur cette nouvelle plateforme, nous avons lancé l'étude internationale sur administrations fiscales pour 2016, qui donnera lieu à un rapport publié dans notre série intitulée [Tax Administration Series](#), et fournira des données comparatives et des analyses concernant les administrations fiscales de 56 économies avancées et émergentes, dont tous les pays membres de l'OCDE, de l'Union européenne et du G20.

Renforcement des capacités

L'efficacité des systèmes fiscaux, qui englobe l'efficacité de l'administration fiscale, est une condition primordiale du renforcement de la mobilisation des ressources nationales et du développement durable et, à ce titre, un élément-clé du processus de renforcement des capacités. À la suite de l'appel des dirigeants G20, et conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et à la responsabilité des membres du FTA d'aider les pays en développement à améliorer leurs administrations fiscales, les participants à la réunion plénière ont examiné les approches qui permettront de rendre les activités de renforcement des capacités plus efficaces et efficaces, et d'accentuer la coordination et la coopération avec les autres organisations internationales afin d'éviter les chevauchements. Le FTA a approuvé [quatre recommandations principales](#) grâce auxquelles les futurs travaux d'aide au renforcement des capacités seront mieux organisés et mieux réalisés :

- adoption d'un Cadre commun de renforcement des capacités pour les administrations fiscales ;
- déclinaison nationale d'une approche intégrée à travers l'ensemble de l'administration en matière de renforcement des capacités ;
- participation à la mise en place d'une plateforme de partage des connaissances (*Knowledge Sharing Platform*) qui permettra une mise en commun plus rapide des savoirs et des expertises par un plus grand nombre d'administrations fiscales ; et
- mise en œuvre d'un réseau de renforcement des capacités pour établir des passerelles entre les initiatives de différents membres.

Face au défi incontournable du renforcement des capacités, ce projet du FTA apporte la réponse collective d'administrations fiscales issues de pays avancés ou émergents, dans la lignée de l'appel du G20, qui a demandé au FMI, à l'OCDE, aux Nations Unies et au Groupe de la Banque mondiale d'élaborer des recommandations pour accroître l'efficacité des programmes d'assistance technique. Ces efforts conjoints vont dans le sens de l'apparition d'un environnement fiscal international juste, équitable et transparent, et donc à terme, de l'émergence d'une croissance solide, durable et inclusive à l'échelle mondiale.

Au cours des années à venir, le FTA continuera à organiser ses travaux autour de ces trois grands axes, ce qui passera notamment par une contribution à la mise en œuvre effective des actions issues du projet BEPS et de la norme commune de déclaration. En complément, nous prévoyons de conduire plusieurs projets ciblés pour améliorer la qualité des services aux contribuables et renforcer le respect des obligations fiscales nationales.

ANNEXE : Liste des administrations fiscales et des organisations internationales partenaires ayant participé à la réunion

Afrique du Sud	Allemagne
Australie	Autriche
Belgique	Brésil
Cambodge	Canada
Chili	Corée
Costa Rica	Danemark
Espagne	États-Unis
Finlande	France
Géorgie	Hong Kong (Chine)
Hongrie	Inde
Indonésie	Irlande
Israël	Italie
Japon	Kazakhstan
Lituanie	Luxembourg
Malaisie	Mexique
Norvège	Nouvelle-Zélande
Pakistan	Pays-Bas
Portugal	République populaire de Chine
République slovaque	Royaume-Uni
Russie	Singapour
Suède	Suisse
Tanzanie	Turquie
Commission européenne (CE)	Organisation intra-européenne des administrations fiscales (IOTA)
Centre Interaméricain des Administration Fiscales (CIAT)	Organisation mondiale des douanes (OMD)
Fonds monétaire international (FMI)	